

Présents : MM. BREMONT Michel – BROUSTE Gérard – CHAMOULAUD Jean-Claude - CLAVIERE Henri – M. Patrice HERAULT (représente M. MALBRAND Guy) - JAUBERT Henri (représente M. LACOMBE Philippe) - LEONARD Joël – LEYNIAT Pierre — MOUTON Michel – PERRIN Gérard – PETIT Jean – POINTET Jean-Claude.

Excusés : MM. LOPEZ Joël (Président) - LACOMBE Philippe - MALBRAND Guy – TINGAUD Pascal.

Assistent : Mme LOISON Fanny – M. MONJALET Nicolas, référents administratifs.

Gérard Brouste ouvre la séance par un bilan de la saison 2017-2018 avec le détail de la répartition des subventions allouées lors la saison 2017/2018 et des suppléments obtenus sur les reliquats. Les tableaux récapitulatifs seront envoyés par courriel aux membres de la Commission. Gérard Brouste rappelle l'importance de fonctionner en terme d'enveloppe régionale et non départementale ce qui permet de subventionner au mieux les projets présentés sur tout le territoire. M. Joël Léonard souligne l'importance d'avoir établi une liste de dossiers complémentaires avec un ordre de priorité la saison dernière, l'ensemble de ces derniers ayant été validé par la Commission Fédérale.

Gérard Brouste informe également la Commission que le Comité de Direction a choisi de ne pas subventionner les dossiers présentés sous la nomenclature « nature de projet ne donnant pas obligatoirement lieu à un classement fédéral ». Pour des raisons de responsabilité la LFNA ne souhaite pas subventionner des projets qui ne se conforment pas aux règlements fédéraux.

Est également évoqué le manque de proposition de projet dans le cadre du Futsal, cet état de fait est déploré par l'ensemble des membres de la Commission qui n'hésiterons pas à promouvoir cette nature de projet. La commission souligne également le manque de disponibilité pour le football dans les salles communales.

Dossiers validés :

Infrastructures					
Porteur	CDG	Projet	Coût Projet HT	Aide sollicitée	Aide votée
ALLASSAC	19	Abris de touche	2 914 €	1 200 €	1 200 €
ALLASSAC	19	Main courante	22 920 €	5 000 €	5 000 €
EGLETONS	19	Eclairage	15 228 €	3 000 €	3 300 €
STE FEREOLE	19	Abris de touche	2 057 €	1 000 €	1 000 €
STE FEREOLE	19	Eclairage	74 967 €	15 000 €	15 000 €
TULLE	19	Bancs de touche	5 184 €	2 300 €	2 500 €
TULLE	19	Main courante	1 057 €	500 €	500 €
TULLE	19	Liaison aire de jeu vestiaires	3 687 €	1 700 €	1 800 €
AHUN	23	Bancs de touche	1 915 €	900 €	900 €
CHAMPAGNAC BEL AIR	24	Main courante	9 800 €	4 900 €	5 300 €
LIBOURNE	33	Eclairage	46 912 €	9 300 €	9 300 €
LIBOURNE	33	Renforcement	19 836 €	3 900 €	3 900 €
ST LAURENT D'ARCE	33	Clôture	6 581 €	3 200 €	3 200 €
PONTONX SUR ADOUR	40	Vestiaires	467 260 €	20 000 €	22 000 €
ST VINCENT DE PAUL	40	Eclairage	88 808 €	15 000 €	15 000 €
DAUSSE	47	Club House	14 551 €	4 300 €	4 700 €
MAULEON	64	Clôture	30 944 €	4 900 €	5 300 €
MAULEON	64	Abris de touche	4 687 €	2 300 €	2 500 €

ST PIERRE D'IRUBE	64	Liaison aire de jeu vestiaires	10 466 €	5 200 €	5 000 €
ST PIERRE D'IRUBE	64	Bancs de touche	10 325 €	5 100 €	5 000 €
AUGE	79	Bancs de touche	2 350 €	1 100 €	1 200 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT	79	Main courante	12 820 €	2 500 €	2 500 €
NUEIL LES AUBIERS	79	Liaison aire de jeu vestiaires	11 174 €	5 000 €	5 500 €
NUEIL LES AUBIERS	79	Bancs de touche	12 500 €	5 000 €	5 500 €
NUEIL LES AUBIERS	79	Main courante	616 €	300 €	300 €
NUEIL LES AUBIERS	79	Vestiaires	10 385 €	2 000 €	2 200 €
NIORT ST FLORENT	79	Club House	32 000 €	9 600 €	9 600 €
ST SYMPHORIEN	79	Bancs de touche	2 581 €	500 €	500 €
ST VARENT	79	Vestiaires	2 476 €	400 €	400 €
ST VARENT	79	Bancs de touche	749 €	150 €	100 €
ST VARENT	79	Arrosage intégré	73 456 €	14 600 €	16 000 €
LA ROCHE RIGAUT	86	Club House	35 120 €	10 500 €	11 500 €
LA ROCHE RIGAUT	86	Vestiaires	155 419 €	20 000 €	22 000 €
MOUTERRE SILLY	86	Club House	34 595 €	10 300 €	10 300 €
NIEUIL L'ESPOIR	86	Eclairage	78 680 €	15 000 €	15 000 €
ST LEGER DE MONTBRILLAIS	86	Arrosage	5 355 €	1 000 €	1 100 €
VICQ SUR VARTEMPE	86	Clôture	5 814 €	1 200 €	1 300 €
TOTAL			1 316 188 €	207 850 €	217 400 €

Majorations Héritage Coupe du Monde Féminine 2019

STE FEREOLE (19) – Eclairage : 3.000€

NIORT ST FLORENT (79) – Club house : 1.900€

Majorations pour clubs en ZRR

TULLE (19) – Bancs de touche : 200€

TULLE (19) – Liaison aire de jeux terrain : 100€

CHAMPAGNAC BEL AIR (24) – Main courante : 400€

DAUSSE (47) – Club House : 400€

PONTONX SUR L'ADOUR (40) – Vestiaires : 2.000€

MAULEON LICHARRE (64) – Clôture : 200€

MAULEON LICHARRE (64) – Bancs de touche : 400€

AUGE (79) – Bancs de touche : 100€

NUEIL LES AUBIERS (79) – Bancs de touche : 500€

NUEIL LES AUBIERS (79) – Main courante : 500€

NUEIL LES AUBIERS (79) – Vestiaires : 200€

LA ROCHE RIGAUT (86) – Vestiaires : 2.000€

LA ROCHE RIGAUT (86) – Club house : 1.500€

ST LEGER DE MONTBRILLAIS (86) – Arrosage : 100€

VICQ SUR VARTEMPE (86) – Clôture : 100€

Dossier reporté dont la subvention est actée :

District des Deux Sèvres :

ST VARENT – Renforcement de pelouse – Aide sollicitée : 14 600 €. : La Commission reporte ce dossier dans l'attente de la réception de l'avis préalable de la CRTIS

La Commission précise que si les éléments des dossiers hors sécurisation ne sont pas transmis avant la date butoir fixée par la Commission Fédérale, ils seront transmis complets pour la réunion fédérale du mois de février.

Transport

Porteur	CDG	Projet	Coût projet TTC	Aide sollicitée	Aide votée	Aide LFNA	Coût pour le club
SP SANHILACOIS	24	Mini Bus	34 925 €	17 000 €	17 000 €	3 600 €	14 325 €
THENON PESSAC	24	Mini Bus	34 925 €	17 400 €	17 400 €	3 600 €	13 925 €
CHATAIGNERAIE	33	Mini Bus	37 224 €	15 000 €	15 000 €	3 600 €	18 624 €
SUD GIRONDE	33	Mini Bus	37 224 €	18 612 €	18 600 €	3 600 €	15 024 €
HAUTE LANDE	40	Mini Bus	31 295 €	15 600 €	15 600 €	3 600 €	12 095 €
LABENNE	40	Mini Bus	34 925 €	17 100 €	17 100 €	3 600 €	14 225 €
FC PONT DU CASSE FOULAYRONNES	47	Mini Bus	37 200 €	18 600 €	18 600 €	3 600 €	15 000 €
TOTAL			244 088 €	119 312 €	119 300 €	25 200 €	

Emploi

Porteur	CDG	Projet	
SAUJON US	17	Emploi	FAVORABLE
BERGERAC PERIGORD FC	24	Emploi	FAVORABLE
NUEILLAUBIERS FC	79	Emploi	FAVORABLE

Fin de réunion à 16h

Pour Joël LOPEZ,
Président de la CR FAFA
Gérard Broustse.

PV validé par :
M. Luc RABAT
Secrétaire Général
Le 29/11/2018